

## Première aide de plus de 100 millions d'euros à 12 départements

© 17/12/2018 | Terre-net Média

Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) a approuvé pour 12 départements les demandes d'indemnisations relatives à la sécheresse qui a touché les prairies, pour un montant de plus de 101,5 millions d'euros.



*le CNGRA a examiné les premières demandes de reconnaissance du caractère de calamité agricole. (©Raphael Koch / Fotolia)*

Lors d'une réunion mercredi, le CNGRA a examiné **les premières demandes de reconnaissance du caractère de calamité agricole** déposées par les départements touchés par la **sécheresse 2018**, rappelle le ministère de l'agriculture dans un communiqué.

S'agissant de la sécheresse sur prairies, les 12 départements reconnus en totalité ou partiellement (Allier, Cantal, Corrèze, Côte-d'or, Creuse, Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire et Haute-Vienne) représentent **un montant d'indemnisation de plus de 101,5 millions d'euros**, indique le ministère. Les arrêtés permettant le versement des premiers acomptes vont être pris dans les prochains jours sur la base de l'avis du CNGRA.

Les agriculteurs sinistrés des zones reconnues disposeront alors de **30 jours pour déposer ou télédéclarer leur demande** individuelle d'indemnisation. « Afin de tenir compte du caractère exceptionnel de cet épisode de sécheresse qui s'est prolongé durant tout l'automne, et conformément à son engagement, le ministre de l'agriculture a décidé de porter, à titre dérogatoire, l'acompte qui pourra être versé aux agriculteurs optant pour la télédéclaration à un niveau de 50 % de l'indemnisation calculée », annonce le ministère. « Près de 51 millions d'euros pourront être ainsi versés dans la foulée des télédéclarations, permettant aux sinistrés de disposer rapidement d'un apport en trésorerie », précise t-il.

Les dossiers de 27 autres événements climatiques ont été également reconnus lors de cette réunion, pour un montant d'indemnités de 23,4 millions d'euros. Parmi ces reconnaissances figurent notamment le département de l'Aude: 7,4 millions d'euros d'indemnisation vont être mobilisés au profit des exploitants agricoles fortement touchés par les inondations du 15 octobre. Les deux prochains comités nationaux se réuniront en janvier et février 2019, précise le ministère.

Le comité national de gestion des risques de l'agriculture a reconnu le caractère de calamité agricole pour 12 départements touchés par la sécheresse en 2018, représentant un montant de 101.5 M€. Pour plus d'informations ??<https://t.co/PL4pC1TMw0>

— Gouvernement (@gouvernementFR) 17 décembre 2018